

1) Au vu des dernières évolutions réglementaires et notamment le décret du 7 août 2021, l'accès aux équipements sportifs intérieurs et extérieurs ainsi qu'aux salles communales doit faire l'objet du **contrôle du Pass sanitaire**

Ainsi, dans le cadre de leurs activités (entraînements ou compétitions), **les associations/clubs** utilisateurs des équipements sportifs et des salles municipales, **doivent contrôler le Pass Sanitaire de leurs pratiquants et du public éventuel à compter du 9 août 2021**

Ce Pass sanitaire concerne les pratiquants, les salariés, les agents publics, les bénévoles et les autres personnes majeures qui interviennent dans ces lieux.

Pour les mineurs, Il sera rendu obligatoire à partir du 30 septembre 2021 aux mineurs de 12 à 17 ans (pas de pass sanitaire pour les moins de 12 ans , il devra être obligatoire à partir du jour anniversaire des 12 ans)

C'est au Président du club ou de l'association bénéficiaire de la mise à disposition de l'installation de s'assurer de la possession du Pass sanitaire de tous les participants. Il peut déléguer cette tâche à toute personne.

Il peut désigner une ou des personnes habilitées à contrôler le Pass sanitaire et le consigner dans un registre en précisant les périodes/jours (plages d'entraînement et plages de compétitions) où ces personnes sont habilitées à contrôler les Pass sanitaire. La liste de ces personnes peut vous être demandée.

Ce contrôle du Pass sanitaire s'effectue via l'application mobile TousAntiCovidVérif ou via un certificat papier.

Le Pass sanitaire peut être :

Un certificat de vaccination (à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet) ou Un test PCR ou antigénique de moins de 72h ou Un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

2) Le respect des MESURES SANITAIRES GENERALES = **GESTES BARRIERES** (lavage des mains, pas de serrage de mains ni d'embrassade, toux dans le coude, mouchoir à usage unique, confinement en cas de symptômes...) **EST MAINTENU.**

Le port du masque n'est plus obligatoire, mais il reste conseillé en dehors de la pratique sportive

Du gel hydroalcoolique doit être à disposition des pratiquants

3) Les vestiaires sont ouverts (dans le respect de la distanciation et des gestes barrière)

4) Il n'y a plus de restriction dans l'activité

5) Privilégier, dans la mesure du possible, le matériel personnel

6) Penser à aérer au maximum les locaux dès que possible

7) Si Cas de COVID déclaré, le groupe suspend les entraînements et prévient la mairie le plus vite possible

8) Les buvettes et la restauration sont possibles, dans le respect des mesures barrière

Ces mesures sont mises en place selon les préconisations sanitaires des autorités gouvernementales.

Elles permettent une reprise des activités. MERCI de BIEN les RESPECTER et de les FAIRE RESPECTER

Dans le but de réduire les risques de transmission du Covid-19,
l'accès à ce lieu nécessite la

PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT SANITAIRE

CONTINUONS À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 72h

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

du Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 11 jours et
de moins de 6 mois



Merci d'avoir sur vous
un justificatif d'identité



Pensons à la planète.
Merci de ne pas jeter les masques sur la voie publique.
Plus d'informations : ville-unieux.fr



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Aérer les pièces
le plus souvent possible



Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres



Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée



Limiter au maximum
ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Éviter de se toucher le
visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

COVID-19-001-2105 - 21 mai 2021



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)